



La FNI salue l'annonce de l'Ouverture de négociations conventionnelles infirmières avant l'été !

Paris, le 30 avril 2025 | La Fédération Nationale des Infirmiers (FNI) accueille avec satisfaction l'annonce faite par la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin, et son ministre délégué, Yannick Neuder, d'ouvrir des négociations conventionnelles avec l'Assurance Maladie avant l'été.

L'envoi imminent d'une lettre de cadrage constitue un signal politique fort, que la FNI s'active depuis plusieurs mois, en faveur de la reconnaissance et de la valorisation des infirmiers libéraux, maillons essentiels de la réponse de proximité aux besoins de santé des Français.

La FNI, première fédération nationale représentative des infirmières et infirmiers libéraux, aborde ces futures négociations avec détermination et ambition.

La FNI souhaite qu'elles permettent de construire des perspectives à court, moyen, et long terme pour la profession. Cinq axes prioritaires doivent guider la rédaction de la future lettre de cadrage pour développer les soins à domicile et franchir une nouvelle étape dans le déploiement du virage ambulatoire en réponse aux défis du vieillissement de la population :

1. La traduction conventionnelle de l'infirmier référent ;
2. La valorisation de l'efficacité des infirmiers libéraux dans les parcours de soins ;
3. La reconnaissance de leur mobilisation dans l'amélioration de l'accès aux soins et les soins non programmés, et leur engagement dans le développement de la prévention ;
4. Les nouvelles missions infirmières issues de la proposition de loi en cours d'examen, dont les textes d'application doivent être publiés sans délai dès la promulgation de la future Loi, devront faire également l'objet d'une valorisation conventionnelle selon un calendrier à définir ;
5. La simplification administrative indispensable pour libérer du temps pour les soins.

Cette négociation doit déboucher sur une trajectoire claire et engageante à la hauteur des enjeux d'accès aux soins. Les avancées concrètes d'amélioration et de reconnaissance de la qualité de prise en charge infirmière qui en découleront doivent concourir à restaurer l'attractivité de l'exercice libéral. C'est pourquoi, la FNI souhaite une négociation rapide permettant l'application des mesures avant la fin du deuxième semestre 2025.

La FNI sera naturellement pleinement engagée et force de proposition dans cette négociation devancée et obtenue par ses seuls efforts auprès des tutelles.

Contact :

Daniel Guillerm Président
Portable 06 08 84 50 27